

LICENCE

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université Paris 8 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle ;
Vu les pièces justificatives produites par Mlle Cynthia AUGUSTIN, née le 30 mai 1981 à Paris (75) en vue de son inscription à la licence langues, littératures et civilisations étrangères, mention Français, langue étrangère, spécialisation Allemand ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
la **LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES, mention FRANÇAIS, LANGUE ÉTRANGÈRE, spécialisation ALLEMAND**

est décernée à **Mlle Cynthia AUGUSTIN**

au titre de l'année universitaire 2004-2005.

Le titulaire
N° PARVIII 5560409

le Président,
P. LUNEL

Fait à Créteil, le 26 janvier 2006
Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités
Bernard SAINT-GIRONS